



Discrimination évolution professionnelle

Par **coco12345**, le **03/01/2017 à 21:01**

Bonjour,
Je n'ai bénéficié d'aucune évolution professionnelle alors que ce n'est pas le cas de l'ensemble de mes collègues. Je suis la seule à être exclue des promotions. Je précise que j'ai un mandat syndical.
Dois-je saisir un défenseur de droit ou porter plainte?
Cdt,

Par **morobar**, le **04/01/2017 à 11:50**

Bjr,
Vous devez poser la question en DP vous aurez une réponse écrite.
Vous pouvez signaler ce que vous considérez comme une anomalie auprès de l'inspecteur du travail, puisque vous semblez dénoncer un délit d'entrave.
Vous pouvez aussi exposer votre controverse devant le conseil des prudhommes, seul compétent pour relever, le cas échéant, une requalification.
Mais il vous appartient de démontrer les irrégularités alléguées.
On est en limite du pénal, et la loi pénale reste d'interprétation stricte.